

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 28 septembre 2020

C Motion pour la gratuité des masques

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. LUCAS

M. NACHITE

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 06/10/2020

- Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, maire-adjoint, expose :

Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire dans notre pays due à l'épidémie de Covid 19,

Compte tenu de la nécessité confirmée par les décisions gouvernementales du port du masque dans l'ensemble des lieux publics clos, dans les transports en commun, sur les lieux de travail dorénavant dans un grand nombre d'espaces publics non clos ainsi que sur la totalité du territoire de plusieurs grandes villes,

Compte tenu de l'obligation du port du masque dans de bonnes conditions afin de garantir son efficacité,

Compte tenu de la situation sociale très dégradée à laquelle notre pays va devoir faire face,

Compte tenu des difficultés financières réelles pour nombreuses familles à acheter le nombre de masques nécessaire,

La commune de Creil demande à l'état :

- d'assurer sa mission régalienne de santé publique,
- d'assurer à chaque citoyen la possibilité du port du masque dans de bonnes conditions,
- d'instaurer la fourniture gratuite de masques réutilisables,
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur distribution.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 septembre 2020,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :
Article unique : d'adopter cette motion pour la gratuité des masques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 13 OCT. 2020 Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...1.5.OCT.2020... Maire de Creil
et publication ou notification le ...1.5.OCT.2020... Président de l'ACSO
affiché le ...1.3.OCT.2020...
CREIL, le ...1.5.OCT.2020...



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET